

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/03/2019

Dossier complet le :

22/03/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0105

1. Intitulé du projet

Projet de reprofilage (terrassement) des pistes du Rocher de l'Enfer et de l'Echaillon - Serre Chevalier - Secteur La Salle-Les-Alpes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCV DOMAINE SKIABLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Patrick Arnaud en qualité de directeur général

RCS / SIRET

3 4 8 | 7 9 9 | 5 2 9 | 0 0 0 3 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43. Pistes de ski, remontées mécaniques et aménagements associés b) Pistes de ski [...] d'une superficie inférieure ou égale à 2 hectares en site vierge ou d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares hors site vierge.	- Le projet prévoit le reprofilage des pistes du Rocher de l'Enfer et de l'Echaillon : L'emprise du projet (3.67 ha dont 2.62 ha de zones terrassées) sera inférieure à 4 ha hors site vierge. Les projets sont donc soumis à étude d'impact au cas par cas, conformément à l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit le remodelage (terrassements) d'une partie des pistes rouges existantes du Rocher de l'Enfer et de l'Echaillon qui partent du sommet du télésiège de Cote Chevalier. Dans ce cadre, le busage du ruisseau traversé par la piste du Rocher de l'Enfer sera nécessaire (busage de 32 m).

4.2 Objectifs du projet

SCV Domaine skiable prévoit de reprofiler les pistes de ski du Rocher de l'Enfer et de l'Echaillon dans le but de corriger le dévers existant afin de faciliter et sécuriser le passage des skieurs à ce niveau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet de remodelage des 2 pistes existantes nécessitent des terrassements à hauteur de 28 800m³ de déblais et autant de remblais.

Le projet est donc en équilibre déblais/remblais.

Les terrassements généreront un décapage de la terre végétale sur une superficie de 2,62 ha.

Le site sera remis en état après la réalisation des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En fonctionnement, dans sa nouvelle configuration, les 2 pistes rouge permettront une descente plus facile pour tous les types de skieurs, même en cas de faible enneigement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration loi sur l'eau concernant la réalisation du busage d'une longueur de 32 m.

3. 1. 2. 0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau...: 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)

3. 1. 3. 0. Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur : 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (D)

Rubrique non concerné : Rubrique 2. 1. 5. 0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol... Le projet prévoit la restitution des écoulements à l'identique de l'existant. Ces éléments seront présentés dans le dossier loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Equilibre déblais/ remblais pour les 2 pistes	28 800 m ³
- Surface terrassée	2.62 Ha
- Surface piste	2.74 Ha
- Surface totale projet	3.67 Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Salle-Les-Alpes (05240)

Domaine skiable de Serre Chevalier

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 32' 27 " 71 Lat. 44° 55' 07 " 22

Point d'arrivée :

Long. 06° 32' 52 " 20 Lat. 44° 55' 00 " 53

Communes traversées :

La-Salle-Les-Alpes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de toute ZNIEFF de type I et II. La ZNIEFF de type I la plus proche est située à 3,2 km à l'Ouest du projet, intitulée "Versants ouest de la montagne des agneaux et du pic de clouzis - têtes de sainte-marguerite - grand lac de l'eychauda" La ZNIEFF de type II la plus proche est située à 400 m au Sud du projet, intitulée "Massif de montbrison - condamine - vallon des combes"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les Hautes-Alpes, dans la station de Serre-Chevalier.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'Arrêtés de protection de biotope (APB) dans une échelle large autour du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de terrassement se situe à environ 3,25 km du coeur du Parc National des Ecrins (FR3400005) et à 1,8 km de sa zone d'adhésion. La réserve naturelle la plus proche du projet est celle des Partias (Réserve Naturelle Régionale) (FR9300059) ; elle est située à environ 400 m au sud du site du projet. Il n'y a pas de Parc Naturel Régional ni de réserve naturelle nationale dans une échelle large autour du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Salle-Les-Alpes est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Hautes-Alpes dont les cartes de bruit des infrastructures routières ont été arrêtées par le Préfet le 14 juin 2018. La voie concernée est la RD1091. Le secteur de projet n'est pas concerné par des zones de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de plusieurs Zones Humides : - La ZH Serre Chevalier Grand Alp à environ 250 m du site ; - La ZH de l'Echaillon à environ 300 m du site ; - La ZH du torrent du Fangeas à environ 370 m du site. Il est à noter la présence de petites zone humide sur l'aval de la piste du Rocher de l'Enfer, hors emprises de terrassement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de la Salle-Les-Alpes est soumise au PPR naturels approuvé le 6/01/2009 pour les aléas : - Inondations (La Guisane, zones marécageuses et inondations en pied de versant), - Crues torrentielles, - Ruissellements et ravinements, - Chutes de pierres et de blocs, - Glissements de terrain, - Effondrements et suffosion, - Avalanches, - Séismes : Zone de sismicité 4 au niveau du projet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par 8 anciens sites industriels et activités de service recensés dans BASIAS. Aucun n'est à proximité du site de projet. Il n'y a pas de site pollué ou potentiellement pollué (BASOL) sur la commune.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Demande faite auprès de l'ARS et des services techniques de La-Salle-les-Alpes Validation en attente des services techniques. Les prescriptions de chantier seront adaptées en fonction des contraintes.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à moins de 100 m du site inscrit "Abords du téléphérique Serre-Ratier", d'une superficie de 963,50 ha et inscrit par l'arrêté du 29 juin 1943.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Site Natura 2000 Directive Oiseaux - ZPS (Zone de Protection Spéciale) le plus proche : Les Ecrins (FR9310036) localisé à environ 3,4 km à l'Ouest du projet. Site Natura 2000 Directive Habitat - ZSC (Zone Spéciale de Conservation) le plus proche : Clarée (FR9301499) localisé à environ 4 km au Nord-Est du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 360 m du site classé "Ensemble formé par le massif du Pelvoux", d'une superficie d'environ 9 000 ha et classé par le décret du 20 avril 1998.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des drains locaux seront mis en œuvre pour assurer la stabilité de la piste.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre déblais / remblais : - Déblais : 28 800 m ³ - Remblais : 28 800 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en équilibre déblais / remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une zone déjà aménagée. L'inventaire des Tétrasyre réalisé le 17/05/2016 (dans le cadre du projet de télésiège de Cote Chevalier) a mis en évidence la présence de 1 individu mâle. Aucune espèce végétale protégée n'a été repérée au cours des deux campagnes de terrain de l'été 2018. Diverses espèces patrimoniales pourraient se trouver sur le secteur (Gagées et Ancolie des Alpes protégées nationales). L'Oeillet négligé pourrait également être présente. Des campagnes de terrain sont recommandées pour le printemps 2019 afin de baliser la présence de ces espèces en vue de sécuriser la phase travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site Natura 2000, ni à proximité (site le plus proche à plus de 3 km). Le projet n'aura donc pas d'incidences sur les habitats ou espèces de ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne va pas avoir d'incidences sur les zones d'inventaires et de protection en raison de la distance qui les sépare et de l'absence d'interaction (Site inscrit à 100 m, ZNIEFF et réserve naturelle régionale à 400 m, zone humide à 250 m). Cependant, par précaution des mesures seront prises pour éviter toutes dégradations des habitats. Il va s'agir de veiller à ce qu'aucun équipement de chantier (piste, voie d'accès etc) ne vienne les perturber. A cette fin, une mise en défens pourra être installée afin de signaler la présence et la localisation des habitats à enjeux aux ouvriers du chantier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact sur des espaces naturels (sols majoritaires : "Gazons à Nard Raide et groupements apparentés" et "Pelouse à Fétuque violette") sur 2,62 ha maximum correspondant à la surface de décapage de la terre végétale. Une remise en état sera effectuée après travaux.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques d'avalanche (mais domaine skiable surveillé) Risque sismique aléa 4 (moyen)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement (mouvements de camion)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera occasionné pendant la phase travaux (terrassements, circulation des engins,...).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Émission de poussières en phase travaux
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet à l'équilibre déblais/remblais

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet déjà existant dans le paysage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Durant la période de travaux les espaces ne seront pas accessibles aux troupeaux.</p> <p>Pendant les travaux et la phase de reverdissement, les troupeaux auront sur le domaine des zones de substitutions à proximité immédiate sur lesquelles ils seront conduits.</p> <p>Les terrains remaniés seront réenherbés et pourront être à nouveau pâturés après une reprise durable de la végétation.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Modification du tracé du télésiège de Cote chevalier et piste des lacets.

Ce projet est connexe au terrassement du Rocher de l'Enfer.

Les impacts cumulés des 2 projets sont limités compte tenu du contexte assez différent d'implantation.

Pour le projet Côte Chevalier et piste des lacets les principales incidences sont liées au défrichement et à l'impact zone humide.

Les autres impacts concernaient la phase travaux, comme pour les incidences potentielles sur la nidification des oiseaux.

Une solution d'évitement a été recherchée dans le cadre du projet Rocher de l'enfer afin de limiter les incidences sur l'oeillet négligé en partie haute et les zones humides en partie basse.

L'impact cumulé peut donc être qualifié de faible.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Annexe : Notice environnementale

Une démarche de notice environnementale est engagée dont une première version est produite au stade de présentation de la demande d'examen au cas par cas.

Un relevé d'habitat a été effectué afin d'éviter l'impact sur des espèces et espaces à enjeux en phase chantier.

Toutes les mesures seront par ailleurs prises afin d'éviter ou réduire les effets du projet en phase chantier (plan de gestion des déchets, émissions de poussières, de bruit, gestion des accès...).

Un suivi environnemental du chantier sera effectuer pour vérification des prescriptions définies dans la notice environnementale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature des projets (modification de l'existant), nous sollicitons une demande d'examen au cas par cas pour ce projet qui consiste en un reprofilage des pistes du rocher de l'Enfer et de l'Echaillon. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une buse sur le torrent qui traverse la piste du Rocher de l'Enfer (ruisseau temporaire ?)

Compte tenu de la nature du projet et des mesures de diagnostic, d'évitement et de suivi de chantier prévus, le projet ne nous semble pas nécessiter la production d'une évaluation environnementale pour cet objet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

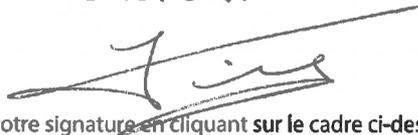


Fait à Saint-Chaffrey

le, 18 mars 2019

Signature

FINE LAURENT



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SCV DOMAINE SKIABLE

Place du Téléphérique
Le Serre d'Aigle - Chantemerle
F - 05330 SAINT CHAFFREY
SAS au Capital de 15.012.460,40 €
RCS GAP 348 799 529
Tél. 04 92 25 55 00 - Fax 04 92 24 72 02